



83-2023

DELIBERATION N°10
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 12 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

Absents excusés :

L'an deux mil vingt-trois le 12 décembre, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : le 8 décembre 2023

Présents : Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Julien DELHEUR, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN., Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME

Absents excusés

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : convention autorisation de passage service technique

Le Maire rappelle :

La société Bouygues Energie est chargée par le SIEL de construire des lignes électriques sur la commune de Saint Georges Haute Ville ; elle est donc dans l'obligation de demander l'autorisation de passage ;

Les travaux sont :

Parcelles A 2235 – A 2293

POSE DE COFFRET POUR ALIMENTATION ELECTRIQUE

POSE DE RESEAU ELECTRIQUE HAUTE TENSION ET BASSE TENSION

POSE D'UN POSTE DE TRANSFORMATION

Nous devons donc signer une convention.

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer et à l'autoriser à signer cette convention.

Vu le dossier présenté Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de :

D'autoriser le Maire à signer cette convention.

14 voix sur 14 voix exprimées

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Transmis au représentant de l'Etat le : 19/12/2023

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND



Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 19/12/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20231212-delib10-cm13202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Affichage : 10/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

